

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-007

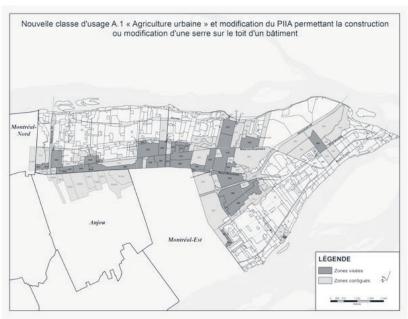
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET VISE PRINCIPALEMENT À ASSUJETTIR LA CONSTRUCTION OU LA MODIFICATION D'UNE SERRE SUR LE TOIT D'UN BÂTIMENT À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juin 2020, le premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-007, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé* publique (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-007 sera soumis à une procédure de consultation écrite <u>de quinze (15) jours</u> à partir la publication du présent avis.

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à assujettir l'autorisation d'installer une serre sur le toit d'un bâtiment principal au respect d'objectifs et de critères visant l'intégration de cette construction dans son milieu environnant et la réduction des nuisances potentielles.

Le projet de règlement vise les zones numéro 83, 255, 257, 268, 269, 270, 275, 277, 516, 522, 530, 532, 533, 534, 536, 537, 540, 542, 543, 544, 547, 548, 549, 552, 555, 558, 560, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 581, 585, et 593. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës numéro 53, 57, 59, 62, 66, 67, 78, 84, 85, 86, 103, 183, 185, 187, 244, 250, 256, 263, 264, 267, 271, 272, 273, 276, 278, 279, 280, 283, 286, 288, 290, 295, 297, 299, 327, 341, 352, 397, 399, 404, 406, 486, 492, 497, 498, 502, 503, 514, 515, 517, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 526, 527, 531, 535, 538, 539, 541, 545, 550, 551, 553, 556, 557, 559, 564, 566, 572, 573, 577, 582, 594, 596 et 607, ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201 et P-201 et la zone numéro I4-847 de l'arrondissement de Montréal-Nord, telles qu'identifiées au plan ci-contre.



QUE les personnes, telles qu'identifiées au plan ci-contre, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles., dès le 10 juin 2020 pour prendre connaissance du projet de règlement, du plan ci-contre et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

lls pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : melany.roy@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

Consultation publique – Projet de règlement RCA09-PIIA01-007 À l'attention de Mme Mélany Roy 12090, Rue Notre Dame-Est Montréal (Québec), H1B 2Z1

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 25 juin 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 10 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA